



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

prêts

Question écrite n° 40361

Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite attirer l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat sur les problèmes rencontrés par les entreprises avec le secteur bancaire dans la renégociation des taux d'intérêt de prêts anciens. De nombreuses PME, mais également des artisans et des commerçants, ayant contracté des emprunts il y a une dizaine d'années, pour créer ou développer leur entreprise, éprouvent en effet de grandes difficultés à renégocier les taux d'intérêt, pour tenir compte de la baisse généralisée de ceux-ci depuis deux ans. A une mauvaise volonté affichée par les banques s'ajoutent des frais de dossier et de gestion exorbitants, qui équivalent souvent au gain représenté par la baisse négociée du taux. Cette situation n'est pas de nature à favoriser la croissance des PME françaises, notamment pour faire face à une concurrence accrue. Il demande au Gouvernement de prendre les mesures en faveur des entreprises pour une meilleure capitalisation, permettant de développer leur croissance et donc l'emploi.

Texte de la réponse

La renégociation éventuelle des prêts est de la stricte responsabilité des banques. L'Etat n'intervient donc pas dans la relation commerciale entre la banque et l'entreprise. La banque est aussi soumise aux mêmes contraintes de renégociation des taux de refinancement de ses propres ressources. Les bénéficiaires des prêts peuvent, pour leur part, rembourser par anticipation leur prêt si le calcul économique global d'une telle opération leur est favorable. Il est rappelé que les prêts bonifiés aux entreprises, octroyés par les établissements bancaires sur ressources Codevi, permettent aux entreprises d'obtenir des prêts à des conditions intéressantes. L'effort de l'Etat, en faveur des petites et moyennes entreprises, s'exprime également par les fonds de garantie Sofaris : la dotation de 1 milliard de francs au titre de l'année 1999 a ainsi permis de garantir 36 400 entreprises, dont 21 700 très petites entreprises, correspondant à un montant de 30,3 milliards de francs de concours financiers. Enfin, le Gouvernement a mené une politique soutenue en faveur des fonds propres des entreprises, via notamment les contrats d'assurance-vie investis en actions, le fonds public pour le capital-risque (doté de 600 millions de francs de l'Etat et 300 millions de francs de la Banque européenne d'investissement), l'appel à projets « fonds d'amorçage » doté de 100 millions de francs et l'assouplissement de la réglementation des fonds communs de placement à risques. Il prendra prochainement de nouvelles initiatives.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40361

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : PME, commerce et artisanat

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2000, page 435

Réponse publiée le : 20 mars 2000, page 1822